

Procédure d'accueil et d'adaptation des personnes en situation de handicap

Cette procédure décrit les modalités d'accueil, d'identification des besoins et d'adaptation mises en œuvre par Gaëlle Coaching Normandie pour permettre à toute personne en situation de handicap de suivre une formation dans des conditions adaptées.

1. Référent handicap

Le référent handicap de Gaëlle Coaching Normandie est Gaëlle COULON, joignable au 06 89 02 81 74 ou par courriel à gaelle.coaching.normandie@outlook.fr. Il est l'interlocuteur unique pour toute question relative à l'accessibilité des formations, avant, pendant et après la prestation.

2. Identification du besoin

Le besoin d'adaptation peut être identifié à différents moments du parcours :

- lors de l'inscription, via une question dédiée dans le questionnaire de recueil des besoins ;
- lors de l'entretien téléphonique ou en visio de cadrage préalable ;
- à tout moment avant ou pendant la formation, à l'initiative du bénéficiaire ou d'un tiers (entreprise commanditaire, OPCO) ;
- sur les supports de communication (fiche formation, CGV), qui mentionnent systématiquement les coordonnées du référent handicap.

Dès qu'un besoin est signalé, le référent handicap prend contact avec la personne concernée dans un délai de 5 jours ouvrés pour échanger sur la nature du handicap (dans la limite de ce que la personne souhaite partager) et les aménagements envisageables.

3. Types d'aménagements pouvant être mis en œuvre

Selon la nature du besoin exprimé, les aménagements suivants peuvent être proposés, seuls ou combinés :

- Aménagements pédagogiques : adaptation du rythme, supports en police agrandie ou en format numérique accessible, reformulation des consignes, temps supplémentaire pour les exercices écrits.
- Aménagements matériels : choix d'une salle accessible (accès de plain-pied, sanitaires adaptés), disposition de la salle adaptée, matériel spécifique si besoin identifié.
- Aménagements organisationnels : horaires adaptés, pauses supplémentaires, format individualisé plutôt que collectif si nécessaire.

4. Ressources et partenaires mobilisables

Lorsque l'aménagement nécessaire dépasse les moyens propres de l'organisme, Gaëlle Coaching Normandie s'appuie sur les ressources suivantes :

- Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), pour les salariés du secteur privé ;
- Cap emploi, pour l'accompagnement à l'insertion et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- le médecin du travail ou le service de santé au travail de l'entreprise commanditaire, en lien avec le bénéficiaire ;
- tout prestataire spécialisé (interprète LSF, transcription, matériel adapté) identifié au cas par cas selon le besoin.

5. Suivi de la demande

Chaque demande d'aménagement fait l'objet d'une trace écrite (mail ou compte rendu d'entretien), consignée par le référent handicap, mentionnant : la date de la demande, la nature du besoin exprimé, les aménagements proposés et mis en œuvre, et le retour du bénéficiaire après la formation sur l'adéquation des aménagements.

6. Sensibilisation

Le référent handicap veille à sa propre montée en compétence sur les questions de handicap et d'accessibilité (veille documentaire, ressources Agefiph/Cap emploi), afin d'améliorer en continu la qualité de l'accueil proposé.